

Yvette White

De: postmaster@ec.europa.eu
Envoyé: jeudi 31 décembre 2009 14:39
À: ffa.sfam.twh@wanadoo.fr
Objet: Delivery Status Notification (Failure)
Pièces jointes: details.txt; contribution filière piscicole française au livre vert PCP (61,8 Ko)

This is an automatically generated Delivery Status Notification.

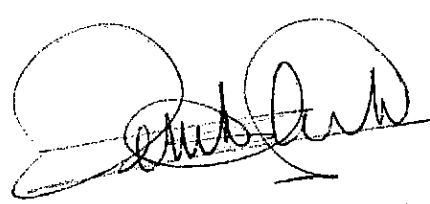
Delivery to the following recipients failed.

mare-cfp-consultation@ec.europa.eu

MARE "Arrivée"	
N°	286
Date:	06 01 2010

Impossible de vous envoyer notre contribution
par e-mail - voir les notifications d'erreur
je vous la mets donc au courrier -
Merci de la considérer comme étant
arrivée dans les temps -

Salutations et meilleurs vœux pour
2010 -



**FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'AQUACULTURE**
546, Place Saint-Exupéry
33127 Saint-Jean-d'Ilac
Tél.: 05 56 68 94 95 / Fax : 05 56 68 92 94

Yvette White
05 56 68 94 95
06 08 30 39 22

Yvette White

De: postmaster@ec.europa.eu
Envoyé: jeudi 31 décembre 2009 19:04
À: ffa.sfam.twh@wanadoo.fr
Objet: Delivery Status Notification (Failure)
Pièces jointes: details.txt; TR: contribution filière piscicole française au livre vert PCP (62,8 Ko)

This is an automatically generated Delivery Status Notification.

Delivery to the following recipients failed.

mare-cfp-consultation@ec.europa.eu

«Réforme de la PCP»

B-1049 Bruxelles

Belgique

ou par courrier électronique à l'adresse suivante: mare-cfp-consultation@ec.europa.eu

Les contributions reçues seront publiées sur internet. Pour tout renseignement sur le traitement qui sera réservé aux données personnelles et aux contributions reçues, il est vivement conseillé de prendre connaissance de la déclaration spécifique de confidentialité jointe au dossier de consultation.

La documentation relative à la consultation, ainsi que des informations complémentaires, sont disponibles sur le site: <http://ec.europa.eu/fisheries/reform>

8. ACRONYMES

APP Accords de partenariat dans le secteur de la pêche.

Yvette White

De: Yvette White [ffa.sfam.twh@wanadoo.fr]
Envoyé: jeudi 31 décembre 2009 19:04
À: 'mare-cfp-consultation@ec.europa.eu'
Objet: TR: contribution filière piscicole française au livre vert PCP
Pièces jointes: Contribution PCP Commission Européenne décembre 2009.doc

Deuxième essai
Yvette White

De : Yvette White [mailto:ffa.sfam.twh@wanadoo.fr]
Envoyé : jeudi 31 décembre 2009 14:39
À : 'mare-cfp-consultation@ec.europa.eu'
Objet : contribution filière piscicole française au livre vert PCP

Veillez trouver ci-joint la contribution de la Fédération Française d'Aquaculture et du Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture au livre vert de la Politique Commune de la Pêche.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2010 en espérant qu'elle verra la concrétisation d'un développement réel, cohérent et durable de l'aquaculture européenne.

Yvette White
Secrétaire générale
FFA/CIPA

Contribution de la filière aquacole française sur le livre vert de la Politique Commune de la Pêche de la Commission européenne

Pour faire face à la demande croissante et compléter les apports de la pêche, l'aquaculture ne cesse de se développer dans le monde. C'est actuellement le secteur de production alimentaire qui a le taux de progression le plus rapide au monde.

Cependant, malgré la mise en place en 2002 par la Commission Européenne, d'une stratégie pour le développement durable de l'aquaculture, l'aquaculture européenne n'a pas progressé au cours des huit dernières années, alors que les deux tiers des produits de la mer consommés en Europe sont importés.

Début 2009, la Commission Européenne a proposé une nouvelle stratégie pour lever les blocages et permettre un développement durable mais certain de l'aquaculture au sein de l'UE. Pour ce faire, elle s'est appuyée entre autres sur les nombreuses contributions apportées par les uns et les autres en 2007.

Toutefois, les années passent et la situation ne s'améliore pas. L'aquaculture continue à être trop souvent traitée comme un bouc émissaire coupable de tous les défauts. Pour accompagner un vrai développement du secteur, l'Europe et les Etats Membres doivent mener une politique ambitieuse.

Si l'aquaculture doit devenir le fer de lance du secteur 'produits de la mer', cela doit être affiché, défendu et expliqué. On ne doit plus parler du FEP mais du FEPA, de la PCP mais de la PCPA, etc ... Si l'aquaculture doit devenir le fer de lance du secteur 'produits de la mer', on ne peut pas ignorer plus longtemps des problématiques criantes et particulièrement dommageables pour le secteur.

Si l'aquaculture doit devenir le fer de lance du secteur 'produits de la mer', il faut ramener son impact à ce qu'il est **réellement** par rapport à d'autres activités.

Les points de blocage ont été maintes fois listés :

- Réglementation contraignante et parfois contradictoire :

Nécessité d'une réglementation simple et cohérente, du niveau européen à l'application locale, et d'un Etat Membre à l'autre (DCE 2015, repeuplement, coût de l'équarrissage par exemple). S'assurer que la filière piscicole soit intégrée dans les instances décisionnelles afin que les tenants et aboutissants soient pesés dans les prises de décisions pour éviter les conflits et permettre un développement durable respectueux des diverses activités. S'assurer que les réglementations diverses, ou leur interprétation restrictive, n'étouffent pas le secteur aquacole (telles des zones humides et natura 2000 d'où on veut exclure toute activité économique) mais soient au contraire compatibles avec son développement. S'assurer que la législation permette une optimisation du bien-être animal, dans le domaine sanitaire en particulier (disponibilité médicaments).

- Problématique d'accès aux sites :

Nécessité d'une politique de gestion intégrée des zones côtières donnant toute sa place à l'aquaculture, et d'une politique de maintien et même revitalisation des zones humides et rurales. Réserve de sites à l'activité piscicole avec réalisation de pré-études d'impact. Ce zonage doit être opposable aux tiers.

- Distorsion de concurrence entre produits importés et produits européens et distorsion de concurrence intra-communautaire, (les distorsions commerciales intra-communautaires actuelles nuisent au développement de la filière européenne dans son ensemble) :

Application aux produits importés des mêmes règles qui sont imposées aux productions européennes. Interdiction de vendre des produits décongelés au rayon des produits frais. Attention à ne pas imposer des surcoûts aux producteurs européens qui fragilisent la viabilité économique de leurs entreprises. Le développement durable est un trépied donc chaque axe doit être pris en compte (économique, environnemental, social). Importance de l'étiquetage et de la traçabilité.

La Commission Européenne devrait voir ses pouvoirs de contrôle et de sanction renforcés en cas de non respect des règles communes (environnement, sécurité sanitaire et alimentaire, alimentaires, fiscales, financières.....) surtout lorsque les états membres sont défaillants dans ces contrôles.

- L'ignorance du consommateur sur la réalité de l'élevage, en Europe et ailleurs, ne l'incite pas à faire des choix autres que financiers. Une attitude plus attentive à la durabilité (dont le développement du manger local) et une meilleure connaissance de la réalité des pratiques d'élevage en Europe, pourraient favoriser le produit européen.

Améliorer l'image du secteur et du produit à travers une meilleure information au niveau des cursus scolaires et du grand public de ce qu'est l'aquaculture en Europe, et ailleurs.

- Problématique du grand cormoran qui est en train de détruire inexorablement et très rapidement la pisciculture d'étang.

Seul, un plan de gestion européen de gestion des cormorans est susceptible de renverser la tendance. La Commission Européenne ne peut pas faire la politique de l'autruche sur la réalité du problème du cormoran !

- Recherche et développement : Afin de répondre à la fois à la demande croissante et aux impératifs du développement durable, une recherche innovante doit accompagner le secteur.

Soutenir le développement de la plateforme européenne de technologie et innovation de l'aquaculture.

- Instruments de régulation des marchés : donner au secteur aquacole les mêmes outils qu'à la pêche tout en les adaptant à la réalité du secteur, en particulier au niveau des OP.

Le développement de l'aquaculture en Europe est primordial pour que celle-ci sorte de sa forte dépendance alimentaire en produits de la mer envers les pays tiers. Un schéma de développement de l'aquaculture doit être mis en place à la fois au niveau européen et au niveau des Etats Membres, mais sa réalisation doit être rapide car la situation actuelle est en train d'étouffer une grande partie du secteur et si rien n'est fait dès aujourd'hui, demain il sera sans doute trop tard.

Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture
32, rue de Paradis
75010 PARIS

Tel : 01 40 58 68 00
Fax : 01 40 59 00 12

Fédération Française de l'Aquaculture
546, Place Saint - Exupéry
33127 SAINT - JEAN D'ILLAC

Tel : 05 56 68 94 95
Fax : 05 56 68 92 94